




**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GROSTENQUIN

Dossier de presse 2023

Rassemblement de la mission évangélique « Vie et Lumière »



Jeudi 24 août 2023 - 17h30 - ancienne base aérienne de Grostenquin

LES SERVICES DE L'ÉTAT PRÉPARENT ACTIVEMENT LE RASSEMBLEMENT

Présentation générale

Le rassemblement annuel d'été de la mission évangélique des gens du voyage en France « Vie et Lumière » va se dérouler en Moselle, sur la base aérienne de Grostenquin, située sur les bancs communaux de Bistroff, Grostenquin, Lixing-les-Saint-Avoid, Lelling et Guessling-Hemering.

Le rassemblement commence officiellement le dimanche 3 septembre et se termine le dimanche 10 septembre. Des premières arrivées auront lieu dès le 28 août.

À la suite de la décision du Gouvernement de mettre la base aérienne à disposition de l'association « Vie et Lumière » pour y organiser leur rassemblement annuel, Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a rencontré les élus locaux afin de les informer de l'organisation de ce rassemblement.

Le site de la base aérienne a été réquisitionné par le préfet afin d'accueillir les pèlerins, dont le nombre est estimé entre 25 000 et 30 000, soit environ 6 000 caravanes.

Le rôle et les missions de l'État dans le cadre des grands rassemblements

À l'occasion des grands rassemblements, il revient au préfet du département d'assurer le respect de l'ordre public de la sécurité et de la salubrité publiques.

Le préfet coordonne la mise en place des moyens humains et matériels nécessaires au respect de l'ordre public (forces de police et de gendarmerie), de la sécurité et de la salubrité publiques (sécurité civile, secours incendie, services de santé, etc) et de l'environnement.

Il demeure de la responsabilité de l'organisateur, sous le contrôle du préfet de département, de

Ce rassemblement est préparé par les services de l'État, sous l'autorité du préfet de la Moselle, en collaboration avec le pasteur Joseph Charpentier, représentant l'association « Mission évangélique des tziganes de France Vie et Lumière », qui est l'organisatrice de ce rassemblement.

Des comités de pilotage associant les services de l'État ont été mis en place chaque semaine depuis l'annonce le 24 juillet 2023 de la tenue du rassemblement en Moselle. Un dialogue étroit est conduit entre les services de l'État et le pasteur Joseph Charpentier.

Des groupes thématiques de travail ont aussi été constitués, concernant notamment l'aménagement de la base, l'ordre public, les secours et sécurité incendie, la protection de l'environnement, l'assainissement et la salubrité.

mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation du rassemblement : existence d'un service d'ordre interne, prévision des équipements nécessaires pour garantir l'hygiène (bennes à ordures, sanitaires...)

La mission « Vie et Lumière » s'est engagée à veiller particulièrement au respect des zones Natura 2000 et à lutter contre les déchets et déjections, sur et autour la base aérienne.

ORGANISATION DE L'ARRIVÉE DES PÈLERINS ET DU RASSEMBLEMENT

Un flux d'arrivée des caravanes autour du site contrôlé à compter du 19 août 2023

Un arrêté a été pris pour interdire aux caravanes de stationner en Moselle à compter du 19 août 2023, afin qu'elles entrent directement sur la base aérienne de Grostenquin à partir du 28 août.

Un second arrêté définit les itinéraires routiers imposés aux pèlerins pour accéder au site. Des me-

sures de restriction de la circulation, dont des limitations de vitesse, seront également prises dès les premiers flux d'arrivée des caravanes, afin d'éviter de perturber trop en amont les usagers locaux.

Les services de l'État seront mobilisés quotidiennement pour préserver la tranquillité des habitants et répondre aux éventuelles nuisances

Comme il le fait déjà, le médiateur « gens du voyage » de la préfecture et du département assurera le dialogue entre l'État, l'association « Vie et Lumière » et les collectivités tout au long du rassemblement.

Un poste de commandement opérationnel est mis en place sur le site, pour accueillir les services de l'État : préfet et sous-préfets, gendarmes, policiers, pompiers, militaires, associations agréées de la sécurité civile, direction départementale des territoires, agence régionale de santé, office français de la biodiversité...

Dès les 26-27 août, des représentants de l'État seront présents chaque jour sur le site, et ce jusqu'au départ des pèlerins.

Un numéro de téléphone sera mis à disposition des élus et joignable en semaine comme le week-end, pour faire remonter toute question ou nuisance.

Un point de situation sera effectué par les services de l'État chaque jour, en fin de journée. Les maires des cinq communes à proximité de la base y sont conviés.

Les conditions d'utilisation du site par l'association sont précisées dans un protocole

Un protocole d'engagement a été signé entre la préfecture et l'association des gens du voyage le 21 août, pour préciser les responsabilités, les engagements et les missions de chacun, et les modalités financières.

Le 21 août 2023 a aussi été réalisé l'état des lieux de la base avec le pasteur. Il est attendu de la part de l'association « Vie et Lumière » qu'elle adopte un comportement exemplaire afin de préserver l'état des lieux.

L'association prend financièrement à sa charge :

- les sanitaires : elle assure la propreté et le bon fonctionnement de ces équipements et sensibilise les pèlerins sur la nécessité de les utiliser.

- les ordures ménagères : elle assure la collecte quotidienne par camions ainsi que leur acheminement vers le centre d'enfouissement technique, la mise en place d'une benne permettant le recueil des encombrants.

- les huiles noires usées : elle assure l'implantation d'une cuve de récupération des huiles noires usagées et leur élimination.

- l'alimentation en eau potable : elle paie la facture d'eau potable consommée lors du rassemblement auprès du syndicat des eaux sur la base du relevé de compteur d'eau effectué par le syndicat.

- l'alimentation en électricité : elle installe 25 groupes électrogènes dont la location et l'entretien sont à sa charge.

L'association « Vie et Lumière », en tant qu'organisatrice, assure le règlement des frais dans les do-

maines qui lui incombent. Des conventions sont passées par l'association avec différents organismes pour assurer le ramassage des ordures, le nettoyage du site, les vidanges, etc. L'association dépose une caution, permettant, si besoin était, de couvrir les frais engagés en cas d'éventuels dégâts.

Une procédure d'indemnisation rapide et renforcée est mise en place, pour réparer ou indemniser tous les dégâts constatés, au cours du rassemblement sur le site ou à l'extérieur.

LES MESURES PRISES PAR L'ÉTAT POUR VEILLER AU RESPECT DE L'ORDRE PUBLIC, À LA SÉCURITÉ ET À LA TRANQUILLITÉ DES RIVERAINS, ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Respect de l'ordre public, sécurité et tranquillité des riverains

- **Les forces de sécurité déployées pour encadrer le rassemblement**

Lors du rassemblement, des renforts exceptionnels sont prévus : en plus des forces départementales, des unités de forces mobiles (UFM) sont présentes à proximité de la base, pour assurer les missions de circulation et de sécurité publique.

La présence des forces de sécurité sur la voie publique sera augmentée significativement dans les communes autour de la base aérienne, afin de prévenir les incivilités, assurer la tranquillité des riverains et l'absence de démarchage à domicile. Les

forces de l'ordre assureront un contact quotidien avec les maires des communes concernées.

Toute infraction sera constatée. Un groupe d'enquêteurs est spécifiquement mis sur pied par la gendarmerie, avec un renfort régional. Afin de faciliter le dépôt de plainte des riverains, la brigade de gendarmerie de Grostenquin sera exceptionnellement ré-ouverte, de même qu'un point d'accueil sur la base elle-même.

- **Mobilisation des sapeurs-pompiers sur le site et lutte contre le risque d'incendie**

Pendant tout la durée du rassemblement, une caserne temporaire sera présente sur site ; un plan d'intervention d'urgence est prévu par les pompiers, qui sont présents sur le site 24h/24h dans le centre d'incendie et de secours temporaire créé à cet effet (15 sapeurs-pompiers, dont 1 infirmier).

Des moyens matériels sont à leur disposition, notamment un véhicule de secours et d'assistance aux victimes et des véhicules de lutte contre l'in-

cendie. L'aire de rassemblement a été sectorisée pour assurer une intervention la plus efficace et la plus rapide possible en cas de besoin.

Les poteaux incendie sur le site ont été contrôlés par le SDIS et sont tous opérationnels. En cas de rupture d'alimentation via la borne incendie, une noria de camions citernes sera mise en place par le SDIS.

- **Présence des associations de sécurité civile sur le site**

Dans le cadre de ce rassemblement, 3 associations de sécurité civile interviendront, à la charge de l'association : la Croix rouge, la Croix blanche et l'association départementale de protection civile

(ADPC 57) participent au dispositif prévisionnel de secours. Chaque association déploiera des équipiers secouristes destinés à assurer une présence préventive sur le site.

- **Soins médicaux**

Un poste médical est prévu sur place : permanence de médecins généralistes, d'infirmières et d'aides-soignants, du SMUR et de secouristes pour assurer l'accueil médical des pèlerins.

Un agent d'accueil de la Caisse primaire d'assurance maladie sera présent sur place. Les hôpitaux de Metz-Thionville, St Avold, Forbach et Sarregue-

mines ont été mis en alerte. Ces mesures ont pour objet d'éviter une affluence accrue dans les cabinets médicaux et les hôpitaux du département.

Par ailleurs, un dispositif de prévention sanitaire sera déployé par l'ARS (gel hydroalcoolique et masques).

- **Aménagement du site**

Sur la base, des chicanes ont été posées sur la piste afin de prévenir les comportements à risque liés à la vitesse, qui seront contrôlés par la gendarmerie.

Des barrières délimitent le site réservé à l'accueil des pèlerins pour protéger la zone Natura 2000 et veiller à la sécurité des pèlerins, les isolant des bâtiments et matériels dangereux.

- **Commerce local**

Le commerce non sédentaire, la tenue d'un marché sur la base aérienne et le démarchage sont interdits par arrêté préfectoral.

et les banques, ont été avertis par les services de l'État, afin qu'ils anticipent un afflux significatif de clientèle.

Les commerces à proximité de la base aérienne, en particulier les supermarchés, les stations services

Salubrité publique

- **Distribution d'eau**

L'approvisionnement en eau est assuré grâce à un système installé par des experts en sécurité civile. Un dispositif de citernes tampon sera mis en place si nécessaire. Toutes les dispositions sont prises pour que le rassemblement ne fragilise pas la distribution d'eau aux communes environnantes.

Des contrôles de la qualité de l'eau seront effectués quotidiennement.

- **Assainissement**

Des cuves de récupération des eaux usées seront installées sur la base, et vidées quotidiennement. La station d'épuration de Folschviller a passé une

convention avec l'association « Vie et Lumière » à ce sujet.

- **Gestion des déchets et des déjections**

La gestion des déchets ainsi que celle des eaux usées est une priorité, qui sera contrôlée quotidiennement par les services de l'État. Une déchetterie, gérée par Suez, a été identifiée à proximité de la base pour le traitement des ordures ménagères.

Des équipes de nettoyage de « Vie et Lumière » pourront intervenir autour de base pour ramasser les déjections et ordures qui seront signalés. Les services de l'État contrôleront la qualité de ce nettoyage.

Par rapport au rassemblement de 2017, le nombre de cabines de toilettes mises à disposition sur le site est augmenté (120 cabines au lieu de 100), et une zone dédiée est reconduite avec un périmètre étendu.

Un « état des lieux de sortie » de la base sera effectué à la fin du rassemblement, pour vérifier la salubrité des lieux.

Protection de l'environnement

L'association « Vie et Lumière » s'engage, en signant le protocole, à faire respecter l'ensemble des prescriptions en matière de protection de l'environnement, dont l'interdiction de dégrader le milieu naturel.

Afin de prévenir les risques de dégradation du milieu naturel et de braconnage, l'office français de la biodiversité (OFB), l'office national des forêts (ONF) et la direction départementale des territoires (DDT) effectuent plusieurs tournées quotidiennes sur le site, en lien avec la gendarmerie et l'association.

Une attention particulière est portée aux parcelles agricoles. En cas de dégâts, une procédure de demande d'indemnisation est mise en place par la direction départementale des territoires (DDT). Cette procédure a été préparée avec les organisations professionnelles agricoles.

Des analyses de l'état initial des cours d'eau ont été réalisées.

Toute dégradation, pollution et prélèvement de faune sauvage fera l'objet d'un constat et d'une procédure d'indemnisation.

Information et communication

La population pourra s'informer par le site internet des services de l'État (www.moselle.gouv.fr) et les pages Facebook et Twitter du préfet de la Moselle.

Accès au site - Itinéraires recommandés

Pour assurer la sécurité routière, les forces de gendarmerie et de police sont présentes en permanence sur les axes principaux d'accès à l'ancienne base aérienne de Grostenquin.

Il est fortement conseillé aux automobilistes d'éviter le secteur de l'ancienne base aérienne lors de l'installation et du départ des pèlerins, c'est-à-dire du 27 au 30 août et du 10 au 12 septembre 2023.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la Moselle
pref-communication@moselle.gouv.fr
03 87 34 87 09



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*